

**COMMUNE D'OCCAGNES**

61200

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 24 SEPTEMBRE 2018**  
**à 20 heures.**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Karine BOURDELAS, Maire.

Présents : MM. BOURDELAS Karine, BIJAULT Joël, DUVAL Corinne, LEGARLANTEZECK Laurent, ROGER Michel, LAIGNEL Frédéric, FIEGE Françoise, ANCERNE Jérôme, SUIVRE Gilles, KHATTABI Abderrahim et COCAGNE Sylvain,

Absents excusés :

Absent : M. DELAUNAY Stéphane et M. LAIGNEL Jean-Charles,

Secrétaire de séance : Mme DUVAL Corinne et Mme FIEGE Françoise

Date de convocation : 18 septembre 2018

Mme Le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour : l'accord de la convention de servitude à ENEDIS pour le raccordement électrique du chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité des membres présents cet ajout à l'ordre du jour.

**1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 SEPTEMBRE 2018 :**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**2. CONVENTION DE RACOREMENT ELECTRIQUE DU CHANTIER PAR ENEDIS :**

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de signer la convention, reçue le matin même, d'ENEDIS au plus vite pour la livraison de la nouvelle maire, salle des fêtes, cantine début Novembre 2018.

Après délibération le conseil, à l'unanimité, autorise Mme Le Maire à signer tous les documents relatifs au raccordement électrique du chantier ainsi que la convention avec ENEDIS.

**3. CONVENTION DE LA MISE A DISPOSITION DE FRANCOIS MAUDUIT AVEC D'AUTRES COMMUNES :**

En raison de la suspension provisoire du permis de conduire de Mr François MAUDUIT dont le Conseil Municipal a déjà parlé lors du Conseil du 6 septembre dernier, il avait été évoqué d'éventuels échanges avec les agents techniques des communes voisines.

A ce jour, une convention de mise à disposition intercommunale est proposée :

- Pour les mercredis et jeudis avec l'agent technique de la commune de MOULINS-SUR-ORNE pour une période de 1 mois renouvelable,
- Et pour les lundis et mardis avec l'agent technique de la commune de NECY pour une période de 6 mois dont 1 mois de période d'essai.

Lecture est faite des conventions et lettre d'acceptation de l'agent à sa mise à disposition envers les autres communes.

Les horaires seront modulables en fonction des communes en question et la prise de congés réglementaires de l'agent à étudier après le premier mois de fonctionnement de la convention et en accord avec les autres communes.

Après délibération, le Conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention, autorise l'établissement de ces conventions de mise à disposition d'agent avec les communes voisines de MOULINS-SUR-ORNE et de NECY.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

- Le lavoir :  
Des lattes du lavoir sont cassées et nécessitent réparation.  
Mme Le Maire demande que le nom des enfants ayant fait ces dégradations soient donnés afin de pouvoir attribuer des sanctions.
- Le poste de secrétariat :  
Il est demandé aux élus travaillant régulièrement avec Mme Tatiana ROBIN si cela se passe bien. Un point global a été fait et il en ressort qu'il s'agit d'une personne consciencieuse avec un bon sens du relationnel, notamment avec la Trésorerie d'Argentan.
- Pour information :  
La visite de sécurité de la cantine scolaire a été validée et l'ouverture est donc prévue pour le 5 novembre 2018.  
Pour la partie Mairie et salle des fêtes la visite de sécurité est prévue le 16 novembre 2018 avec Mme La Sous-Préfète,  
Pour le grand nettoyage et l'aménagement de la salle des fêtes a été proposée la date du 1, 2,3 et 4 novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H10.

Les conseillers municipaux

Les secrétaires

Le Maire